

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 MARS 2011**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le quatorze mars deux mil onze à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François PEUMERY, Maire

Présents : Messieurs Denis Lehoux - Hubert Chesnot - Claude Bobet - Alain-Michel Lambert - Jean-François Peumery - Philippe Noyer - Alain de Lataillade - Franck Lafaurie
Mesdames Françoise Bigeard - Marie-France Vocanson - Paulette Rivière - Monique Gonod - Eva Bistagne

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Jean-Philippe Barret	à	Monsieur Hubert Chesnot	le 4 mars 2011
Monsieur Roland Huguet	à	Monsieur Claude Bobet	le 10 mars 2011
Madame Anne-Marie Chevalier	à	Monsieur Alain de Lataillade	le 13 mars 2011
Madame Hélène Pierre	à	Monsieur Alain-Michel Lambert	le 14 mars 2011
Madame Annick Malétras	à	Madame Paulette Rivière	le 14 mars 2011
Madame Ornella Peumery-Villanova	à	Monsieur Philippe Noyer	le 14 mars 2011

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Monsieur Jean-Patrick Caumel

Mesdames Frédérique Lagadec - Sylviane Augustyniak - Samira Petit -

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Hubert Chesnot pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2011

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2011 est adopté à l'unanimité.

2. Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme - débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Noyer,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du débat d'orientations sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

3. Assainissement - compte administratif 2010

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Alain-Michel Lambert,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1 - DONNE acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2010, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION

ss/chapitres	Chapitres	DEPENSES	Montants	Montants	Votes
	011	<i>Charges à caractère général</i>		28 124.84	à l'unanimité
61		Services extérieurs	28 033.39		
62		Autre services extérieurs	91.45		
	65	Charges de gestion courante		0.00	à l'unanimité
	68	<i>Dotations amortissements 040</i>		28 350.69	à l'unanimité
		TOTAL		56 475.53	à l'unanimité
		RECETTES			
	70	Vente de produits de prestation de service		46 961.74	à l'unanimité
		TOTAL		46 961.74	
		RESULTAT		- 9 513.79	
	002	Excédents antérieurs reportés		17 900.54	à l'unanimité
		RESULTAT DE CLOTURE		8 386.75	

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Chapitres	DEPENSES	Montants	Montants	Votes
	20	Frais d'étude			
	21	Immobilisations corporelles		6 648.98	
	23	Immobilisations en cours		5 959.98	à l'unanimité
		Total dépenses d'équipement		12 608.96	
	041	<i>Opérations patrimoniales</i>			
		TOTAL		12 608.96	
	Chapitres	RECETTES			
	13	Subventions			
	23	<i>Immobilisation en cours 041</i>			
	28	<i>Amortissements 040</i>		28 350.69	à l'unanimité
		TOTAL		28 350.69	
		RESULTAT		15 741.73	
	001	Excédents antérieurs reportés		231 201.64	à l'unanimité
		RESULTAT DE CLOTURE		246 943.37	

2 - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

3 - APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2010.

4. Compte de gestion du Receveur Municipal du service assainissement - exercice 2010

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain-Michel Lambert,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2010,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5. Assainissement - affectation du résultat 2010

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain-Michel Lambert,

Vu le compte de gestion établi par le Receveur Municipal, déclaré exact par le chef de division de la Trésorerie Paierie Générale en date du 25 février 2011, confirmant que nos écritures sont conformes à celles de ses livres et que l'excédent dégagé avant affectation, s'élève à :

Ø En exploitation

Le résultat de l'exercice 2010	-	9 513.79 €
Les excédents antérieurs	+	17 900.54 €
Résultat de clôture 2010	+	8 386.75 €

Ø En investissement

Le résultat de l'exercice 2010	+	15 741.73 €
Les excédents antérieurs	+	231 201.64 €
Résultat de clôture reporté 2010	+	246 943.37 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas affecter à la section d'investissement et de reporter en section d'exploitation la totalité du résultat de clôture soit 8 386.75 €.

PRECISE que le résultat de clôture sera inscrit à l'article 002 du budget 2011 du service de l'assainissement.

6. Commune - compte administratif 2010

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Alain-Michel Lambert,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

1 - DONNE acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2010, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ss/chapitres	Chapitres	DEPENSES	Montants	Montants	Votes
	011	Charges à caractère général		1 032 121.48	à l'unanimité
60		Achats et variations des stocks	486 946.54		
61		Services extérieurs	356 604.62		
62		Autre services extérieurs	183 762.32		
633/635/636		Autres impôts et taxes assimilés	4808,00		
	012	Charges de personnels et frais assimilés		1 823 454.25	à l'unanimité
63		Impôts, taxes et versements	40 708.96		
64		Frais de personnel	1 782 745.29		
	014	Atténuations de produits		00,00	à l'unanimité
	65	Charges de gestion courante		318 462.86	à l'unanimité
	66	Charges financières		7 762.56	à l'unanimité
	67	Charges exceptionnelles		20 430.66	à l'unanimité
	68	Dotations amortissements 040		313 018.38	à l'unanimité
		TOTAL		3 515 250.19	
		RECETTES			
	013	Atténuations de charges		130 391.96	à l'unanimité
	70	Vente de produits de prestation de service		473 185.14	à l'unanimité
	73	Impôts et taxes		2 221 261.40	à l'unanimité
	74	Dotations et participations		670 050.88	à l'unanimité
	75	Autres produits de gestion courante		44 253.52	à l'unanimité
	76	Produits financiers		0	à l'unanimité
	77	Produits exceptionnels		31 910.52	à l'unanimité
		TOTAL		3 571 053.42	
		RESULTAT		55 803.23	
	002	Excédents antérieurs reportés		1 720 820.76	à l'unanimité
		RESULTAT DE CLOTURE		1 776 623.99	

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Chapitres	DEPENSES	Montants	Montants	Votes
	16	Emprunts et dettes assimilées		16 260.96	à l'unanimité
		Total dépenses financières		16 260.96	
	20	Immobilisations incorporelles		62 611.84	à l'unanimité
	204	Subventions d'équipement versées		321.00	à l'unanimité
	21	Immobilisations corporelles		312 451.60	à l'unanimité
	23	Immobilisations en cours		0.00	à l'unanimité
		Total dépenses d'équipement		375 384.24	
		TOTAL		391 645.30	
	Chapitres	RECETTES			
	10	Dotations, fonds divers (FCTVA, TLE)		42 774	à l'unanimité
		Total recettes financières		42 774	
	13	Subventions d'investissement reçues		0.00	à l'unanimité
		Total recettes d'équipement		0.00	
	040	Amortissements 040		313 018.38	à l'unanimité
	2031	Opérations patrimoniales 041		0.00	à l'unanimité
		Total recettes d'ordre		313 018.38	
		TOTAL		355 792.38	
		RESULTAT		- 35 852.92	
	001	Excédents antérieurs reportés		2 675 548.71	à l'unanimité
		RESULTAT DE CLOTURE		2 639 695.79	

2 - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

3 -APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2010.

7. Compte de gestion du Receveur Municipal - commune - exercice 2010

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain-Michel Lambert,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2010,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

8. Commune - affectation du résultat 2010

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain-Michel Lambert,

Vu le compte de gestion établi par le Receveur Municipal, déclaré exact par le chef de division de la Trésorerie Paierie Générale en date du 25 février 2011, confirmant que nos écritures sont conformes à celles de ses livres et que l'excédent dégagé avant affectation, s'élève à :

Ø En fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2010	+	55 803.23 €
Les excédents antérieurs	+	1 720 820.76 €
Résultat de clôture 2010	+	1 776 623.99 €

Ø En investissement

Le résultat de l'exercice 2010	-	35 852.92 €
Les excédents antérieurs	+	2 675 548.71 €
Résultat de clôture reporté 2010	+	2 639 695.79 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas affecter à la section d'investissement et de reporter en section d'exploitation la totalité du résultat de clôture soit 1 776 623.99 €.

PRECISE que le résultat de clôture sera inscrit à l'article 002 du budget 2011 de la commune.

9. Débat d'orientation budgétaire

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain-Michel Lambert,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2011.

10. Avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la crèche

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Noyer,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre relatif pour la réhabilitation et l'extension de la crèche avec le cabinet - Architecte Roussel Lagouge - sis 49 rue des Tilleuls - 92100 Boulogne-Billancourt pour un montant supplémentaire de 11 304,50 € H.T. soit 13 520,18 € T.T.C.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2031 du budget communal 2011.

11. Modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Après avoir entendu le rapport Monsieur Jean-François Peumery

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de rapporter la délibération n°2010/06.27 du 28 juin 2010 portant adoption du règlement intérieur en matière de marchés publics,

DECIDE de modifier et de compléter comme suit la délégation du Conseil Municipal au Maire :

- De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- De procéder, dans les limites des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à leur gestion, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 500.000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De réaliser les lignes de trésorerie jusqu' à un montant maximal de 500 000 €,

PRECISE que les autres dispositions de la délibération n°5 en date du 16 mars 2008 restent inchangées.

12. Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Exercice 2010

Après avoir entendu le rapport Monsieur Jean-François Peumery

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

PREND ACTE de l'absence d'acquisitions et de cessions foncières réalisées au cours de l'exercice 2010 par la commune.

APPROUVE l'état du foncier bâti et non bâti détenu l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

13. SIGEIF - Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution d'électricité

Après avoir entendu l'exposé Monsieur Jean-François Peumery,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus en y appliquant pour l'année 2011, le taux de revalorisation de 19,86% et au titre de chaque année suivante, le taux de revalorisation prévu au dernier alinéa de l'article R.2333-105.

14. Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François Peumery,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Modifie le règlement de la restauration scolaire conformément au document annexé à la présente délibération.

Dit que cette modification sera applicable à compter du 28 mars 2011.

15. Adhésion au système d'enregistrement de la demande de logement locatif social (Numéro Unique)

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- de devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social et de délivrer au demandeur un Numéro Unique Régional,
- d'utiliser pour faire le nouveau système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social,
- de signer la convention entre le Préfet et les services enregistreurs d'Ile de France concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national,
- de charger Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

16. SIVOM des Coteaux de Seine - retrait de la commune de Port-Marly pour sa compétence « transports collectifs - gestion des lignes 18-18S »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le retrait de la commune de Port-Marly de sa compétence « Transports collectifs - gestion des lignes 18-18S » du SIVOM des Coteaux de Seine à compter de l'année 2011.

17. Adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François Peumery,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE,

- d'adhérer à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) et d'approuver le projet de statuts,
- d'approuver le versement de la somme de 100 € à l'AVPU correspondant aux frais annuels de cotisation pour l'adhésion à cette association (collectivité de moins de 5 000 habitants), sous condition de la constitution effective de l'association,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à faire partie du bureau de l'association,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération,
- que les crédits seront imputés sur le budget de la Ville au chapitre 65 article 6574.

18. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Le Maire,

J-F. PEUMERY